

DECRET N° 70/327 du 22 octobre 1970
portant nominations à la SIACONGO

Le Président de la République
Chef de l'Etat, Président du Conseil d'Etat

Vu la Constitution du 30 décembre 1969

Vu l'Ordonnance n° 41/70 du 24 septembre 1970
portant création de la Société Congolaise Agro Industrielle

Vu le décret n° 70/310 du 25 septembre 1970 portant organi-
sation de la Société Congolaise Agro Industrielle (SIACONGO)

D E C R E T E

Article 1er. - Sont nommés à la SIACONGO en qualité de

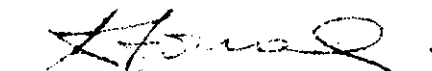
- Directeur du Complexe Sucrier n° 1
M. MILONGO André, Administrateur des SAF
- Directeur du Complexe Sucrier n° 2
M. EKONDY AKALA, Administrateur des SAF
- Directeur de l'Huilerie
M. KOULOUFOUA Emile

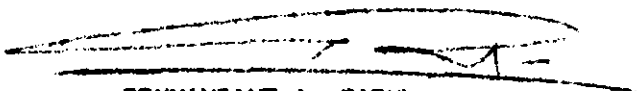
Article 2. - jusqu'à la fin des travaux en cours aux Grands Moulins,
le Directeur du Complexe Sucrier n° 1 assumera la responsabilité
de la Société d'Importation, de transformation et de Distribution
du Blé ainsi que de la Société d'Aliments de Bétail.

Article 3. - En attendant la mise en place de la Direction Générale
la coordination générale des activités de la Direction Générale
de la SIACONGO sera assurée par le Cabinet du Vice Président du
Conseil d'Etat.

BRAZZAVILLE, le 23 octobre 1970

Par le Président de la République
Le Vice Président du Conseil d'Etat
chargé du Commerce, de l'Industrie
et des Mines


COMMANDANT MARIEN N'GOUABI


COMMANDANT A. RAUL